



Les PEP Alpes du Sud

Cent ans au service des Pupilles : Rétrospective



Assemblée générale fédérale
18 au 20 juin 2015
Centre Les Hyvans 05230 CHORGES



Alpes Du Sud
La solidarité en action

1915 / 2015 Centenaire du mouvement PEP

Le mouvement PEP a cent ans.

C'est avec quelques clichés que je vais évoquer ce long parcours, en comparant ce qui se passait au niveau national par rapport au niveau départemental.

Le tout en quatre points :

- 1-Les faits de guerre, ou l'effet de guerre,
- 2-Le mouvement «pupilles»,
- 3-L'évolution des PEP 05,
- 4-Les perspectives des PEP AdS.

Historique : niveau national



À la suite de la mobilisation générale, dès le 2 août 1914 tous les hommes incorporés et la plupart des réservistes sont sur le pied de guerre et se dirigent vers le front.

Chacun rejoint son unité et les Hauts-Alpins s'en vont vers les régiments d'infanterie alpine, les 157^e et 159^e, respectivement situés à Gap et à Briançon.

Certains y effectuaient le service militaire (trois années) : fils d'agriculteurs en majorité ils pouvaient plus rapidement retrouver la ferme lors des permissions pour aider aux travaux des champs.

Ils ont quitté les Hautes-Alpes et se sont retrouvés rapidement sur le front, tandis que le long du parcours en train, ils étaient acclamés par la foule qui les encourageait aux cris de «On les aura !, Revenez vite !», car dans leur esprit, ce n'était qu'une question de jours, pour venir à bout de la méchante Allemagne.



Hélas ! comme chacun sait, dès les mois d'août, de septembre, ce furent de véritables hécatombes parmi les poilus. Bon nombre d'entre eux étaient mariés, avaient des enfants et le nombre de veuves et d'orphelins alla grandissant.

Historique : dans les Hautes-Alpes

Les conséquences de ces combats, dans notre département d'une population d'environ 105 000 habitants en 1914, sont au moins au nombre de trois :

1-La plupart des soldats Haut-Alpins sont placés dans les mêmes régiments. Ainsi c'est toute une tranche d'âge qui se



trouve quasiment décimée dès les premières semaines. L'état-major réagira assez vite en répartissant les soldats d'une même région dans des régiments divers.

Le poilu Louis Mourenas, Haut-Alpin de Montclus, ne manque pas d'y faire allusion dans son courrier en écrivant :

-«Il y a un mois que je suis parti du 112^e Territorial et je suis été versé au 202^e de réserve d'active. Je suis à présent avec des Bretons et des Normands en partie.

Je vous assure qu'il m'a fait assez de la peine de quitter mes camarades car nous étions tous presque des Alpins, mais il faut aller où l'on vous mène.»

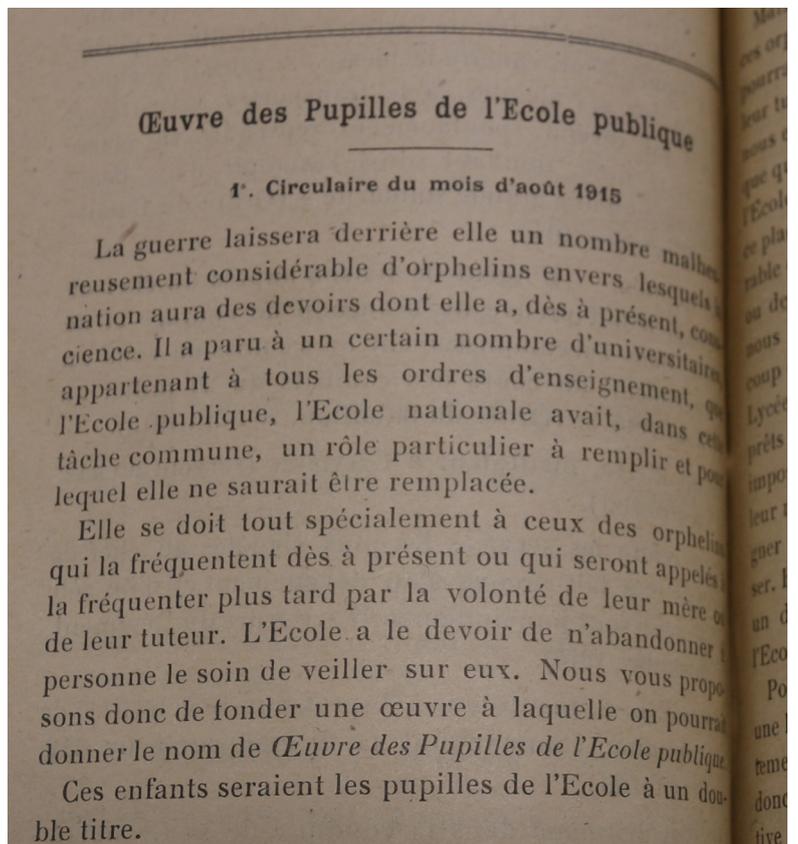
2-La vie dans les campagnes, en particulier, change d'aspect. Les hommes valides étant mobilisés, il ne reste dans les fermes que les enfants, les hommes âgés ou frappés d'une infirmité et les femmes. Ces dernières ne sont pas toutes aguerries aux durs travaux des champs, tant par le savoir-faire que par la force physique nécessaire, par exemple pour arnacher les chevaux et les conduire. Et pourtant, ce sont elles, pendant quatre années, qui vont devenir des chefs de famille, ce qui, probablement, entraînera des tensions lorsque les hommes reviendront des combats.

3-À la rentrée des classes au mois d'octobre, les enseignants non mobilisés et les enseignantes rencontrent le désarroi des familles, des enfants orphelins. Plusieurs actions nationales se mettent en place pour venir en aide à ces enfants nécessiteux :

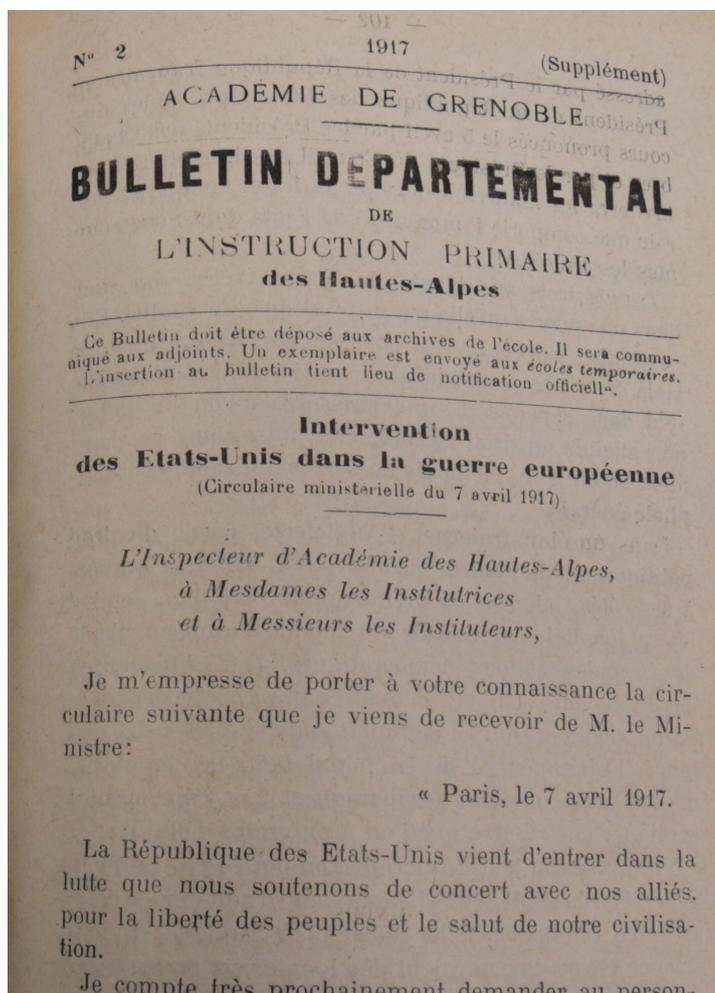
- comité de la rue Bonaparte,
- fédération américaine,
- union des coopératives,
- aide aux veuves, etc.

Naissance des PEP

Un certain nombre d'universitaires qui appartenaient à tous les ordres d'enseignement ont jugé que l'École publique avait dans cette tâche commune un rôle particulier à remplir et pour lequel elle ne saurait être remplacée.



Dès juillet 1915, une circulaire présentée au Sénat en donnant les principes, elle est reprise dans le Bulletin de l'Enseignement primaire des Hautes-Alpes. En voici quelques propos :



«Nous voulons donc fonder une œuvre à laquelle on pourra donner le nom de œuvre des pupilles de l'école publique, à un double titre :

-C'est à l'école elle-même qu'il conviendra de demander les ressources nécessaires pour les élèves,

-L'école devra à ces orphelins une existence morale».

L'implication des enseignants est fortement sollicitée, bien au-delà des fonctions d'enseignant, puisque, au lieu de l'orphelinat *«la famille où il est désirable que l'enfant soit recueilli est celle de l'instituteur ou de l'institutrice»*.

Il est proposé qu'un comité se constitue dans chaque chef-lieu sur l'initiative de l'inspecteur d'académie ou du recteur. Chaque comité serait autonome et les comités locaux seraient reliés les uns aux autres par un comité central qui, sans intervenir dans le fonctionnement des organes locaux assurerait l'unité de l'œuvre.

Dans les Hautes-Alpes

Le comité d'initiative, présidé par monsieur Liard, interpelle les recteurs, par une circulaire manuscrite, sans en-tête, et ce, dès la fin du mois de juillet 1915. Cette circulaire est reprise par les recteurs à l'intention des Inspecteurs d'académie. L'inspecteur des Hautes-Alpes reproduit cette circulaire dans le bulletin départemental de l'instruction primaire.

Monsieur Petit-Detaillis, recteur de l'Académie de Grenoble s'adresse à l'inspecteur d'académie des Hautes-Alpes, monsieur Décis (*jusqu'à la régionalisation, les Hautes-Alpes dépendaient de l'académie de Grenoble*) en ces termes :

«Je vous prie de bien vouloir dès maintenant assurer la plus large publicité au projet de constitution de l'œuvre des pupille de l'école publique [...] Il s'agit que l'orphelin ... ne soit pas seulement l'élève de cette école, mais qu'il en devienne le pupille, qu'il y trouve l'assistance matérielle et l'assistance morale dont il a besoin».

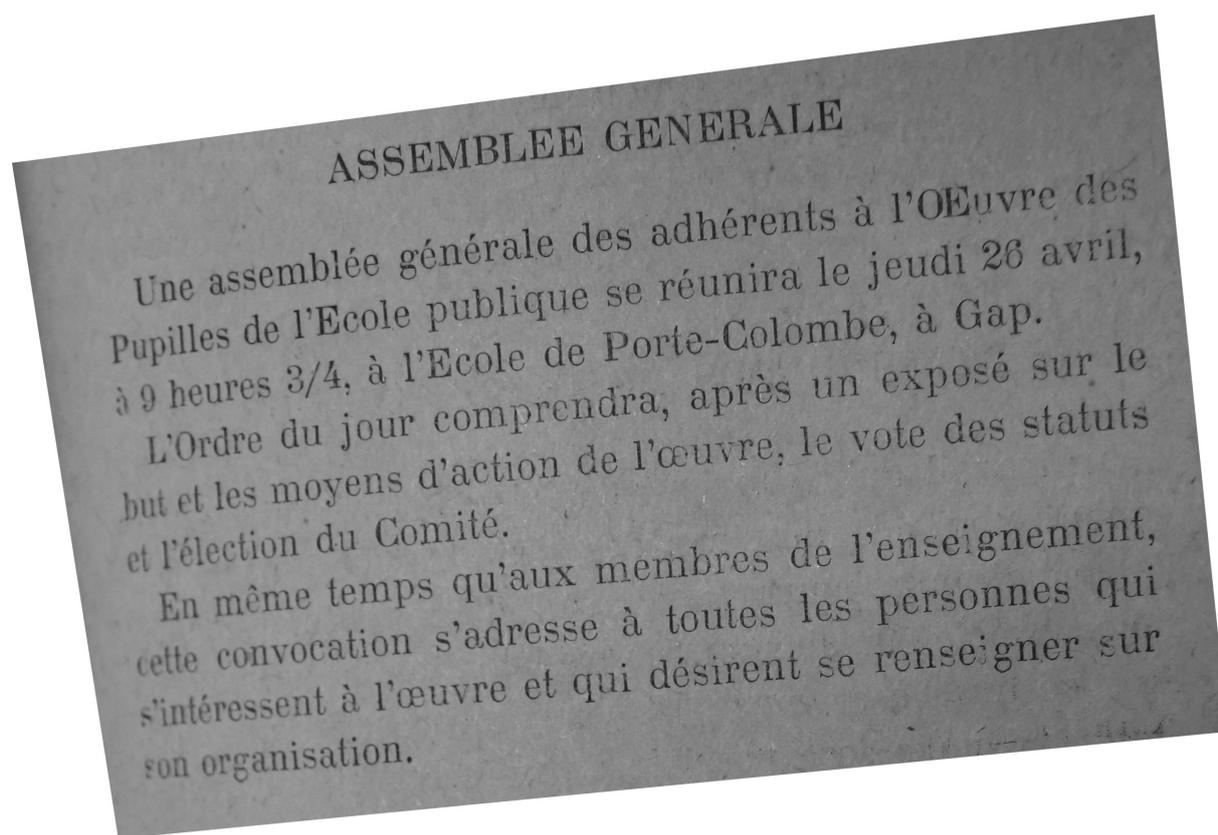
Les inspecteurs primaires sont chargés de relayer les informations lors des conférences pédagogiques. Des réunions de sensibilisation avec divers partenaires sont organisées. Des directives sont données lors de l'édition du Bulletin départemental de l'enseignement primaire. Des propositions de statuts sont réalisées par le comité d'initiative et sont discutées au cours de ces réunions.

Cela demande évidemment du temps, tandis que le comité provisoire met en place les actions qui sont dévolues à l'œuvre.

Enfin, le 26 avril 1917 l'assemblée générale constitutive se réunit officiellement.

Dans la convocation on lit : *«L'ordre du jour comprendra, après un exposé sur le but et les moyens d'action de l'œuvre, le vote des statuts et l'élection du comité».*

Il est à noter que tous les membres de l'enseignement sont convoqués, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre.



But, Siège et Composition de l'Association

Article premier

Il est fondé, sous le nom d'*OÈuvre des Pupilles de l'École Publique du département des Hautes-Alpes*, une Association ayant pour but d'apporter à tous les orphelins de la guerre, et d'abord à ceux du département qui fréquentent les établissements d'enseignement public, ou qui sont appelés à les fréquenter par la volonté de leur mère ou de leur tuteur, l'assistance matérielle et l'assistance morale dont ils auront besoin jusqu'à l'âge où ils seront en état de se suffire à eux-mêmes.

On trouve dans ces statuts, sensiblement les mêmes articles que ceux qui gouvernent aujourd'hui notre association, à ceci près que le siège de l'association territoriale que nous sommes n'est plus situé à l'Inspection académique, pour des questions de commodité (nous avons besoin de plus de place qu'une partie d'un bureau de l'inspection, comme j'ai connu au début de ma carrière !).

Naturellement, il est noté que l'œuvre pourra adhérer à la Fédération *«que viendraient à former les associations semblables établies dans les autres départements»*.

En ce jeudi 26 avril 1917 (jour pendant lequel il n'y a pas classe, rappelez-vous !), sous la présidence du préfet, les statuts sont adoptés et les 18 membres du comité sont désignés.

Parmi eux se trouvent des personnels de tous les niveaux : de l'enseignement secondaire, de l'école normale, des écoles primaires et écoles primaires supérieures, des sociétés adhérentes, des délégués cantonaux, de la mutualité scolaire ainsi que des personnes individuelles. Parmi les individuels il y a madame Cluzel de Savines dont on retrouvera le nom quarante ans plus tard dans la vie de notre association.

La vie de l'œuvre

Un an après sa constitution, l'assemblée générale se réunit le jeudi 18 avril 1918.

«*Notre œuvre définitivement constituée a fonctionné d'une façon régulière*» lit-on dans le rapport moral du secrétaire.

On y apprend que :

1°- Le comité a adhéré au comité de la rue Bonaparte qui subventionne les associations qui s'occupent des orphelins. L'œuvre des pupilles des Hautes-Alpes l'a sollicité pour l'adoption de 312 orphelins.

Le nombre total d'orphelins s'élève à 551 à la date de l'assemblée générale, il y en avait 422 au 31 décembre 1917. Chaque orphelin a perçu 8 francs par mois d'avril à septembre, puis 9 francs

d'octobre à décembre. L'œuvre a distribué au total 24 376 francs durant cette année.

Œuvre des Pupilles de l'École publique au département des Hautes-Alpes

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'Œuvre des Pupilles de l'École publique du département des Hautes-Alpes aura lieu à Gap, à l'école de Porte-Colombe, le jeudi 18 avril à 10 heures.

ORDRE DU JOUR : *Compte rendu moral ;
Compte rendu financier ;
Adhésion de l'Œuvre à la Fédération ;
Propositions diverses*

Je serais très reconnaissant à MM^{mes} les Institutrices et à MM. les Instituteurs de vouloir bien assister à cette réunion et d'y inviter toutes les personnes qui s'intéressent à notre œuvre.

*L'Inspecteur d'Académie, Président,
G. DÉCIS.*

2°- L'effort du personnel et des écoles est détaillé. Il y a 414 instituteurs et institutrices membres individuels (ce qui représente environ 2 instituteurs sur 3).

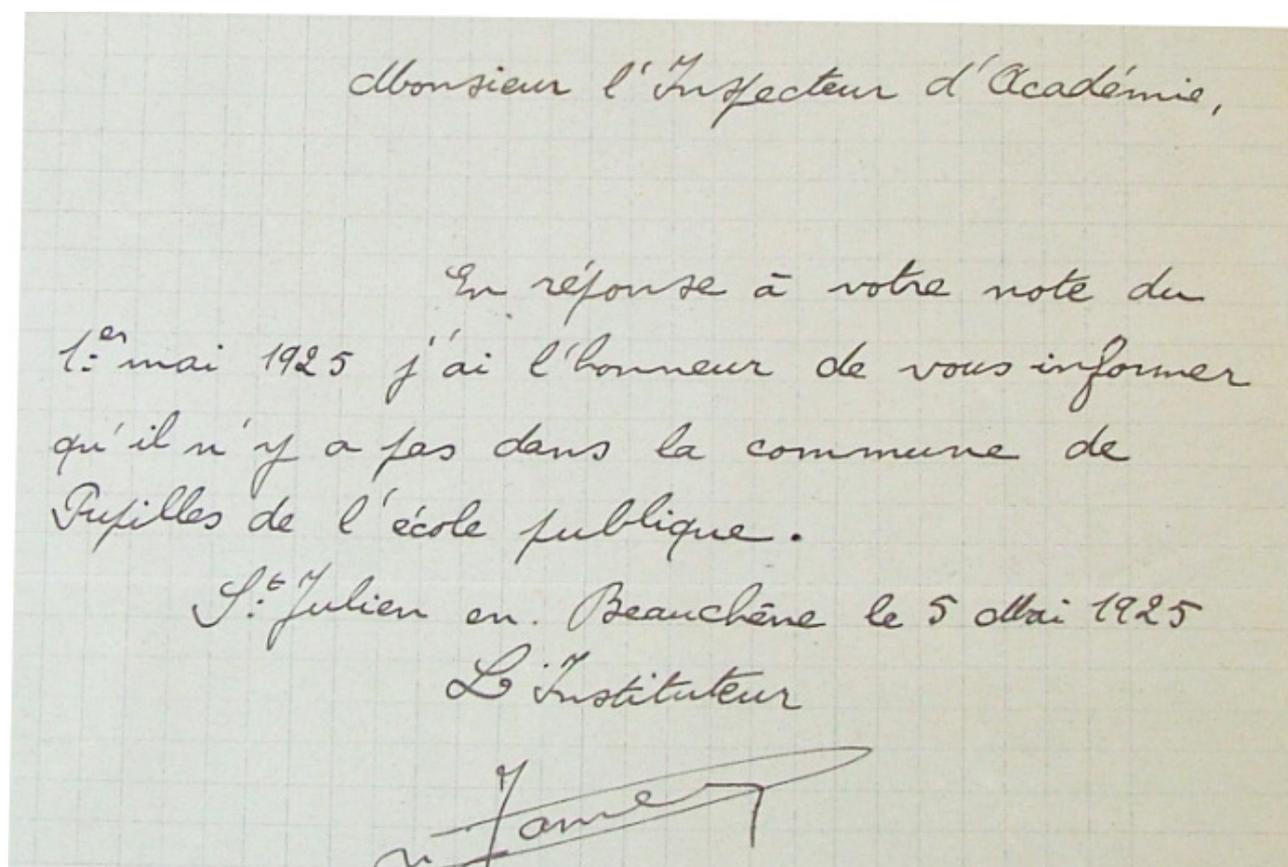
Ce sont 183 écoles ou classes qui participent en tant que membres collectifs, soit presque 100% de participation.

3° - Des aides extérieures sont octroyées durant l'année 1917 :
- par le conseil général pour 500 francs,
- par 16 communes (sur 180) qui ont voté des subventions pour un montant total de 450 francs.

L'œuvre a été déclarée en préfecture le 7 mars 1917, conformément au décret du 16 août 1901. Elle est autorisée à faire appel à la générosité publique par arrêté du 5 avril 1917.

Le compte rendu précise :

«Elle adhérera à la Fédération nationale des œuvres départementales des pupilles de l'école publique le 19 février 1918».



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En réponse à votre note du 1^{er} mai 1925 j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a pas dans la commune de Pupilles de l'école publique.

J. Julien en. Beauchêne le 5 mai 1925
L'Instituteur

[Signature]

Dans sa conclusion du rapport moral, le secrétaire rappelle l'article 1 des statuts «*qui fait obligation d'assurer l'aide morale et l'assistance matérielle à nos pupilles jusqu'à l'âge où ils seront en état de se suffire à eux-mêmes. C'est donc une œuvre de longue haleine que nous nous sommes imposée*».

Les bases de notre mouvement PEP dans notre département sont ainsi posées.

Il est à noter la forte implication des Inspecteurs d'académie présidents. Ils ont fortement sollicité les enseignants, soit par le contenu du Bulletin de l'Enseignement primaire, soit par le relais des inspecteurs primaires.

L'implication des instituteurs pendant le temps de guerre permet, grâce à leurs écrits de connaître au plus près la vie de tous les jours.

En effet, à la demande du préfet, ils ont rapporté sous forme de rapides comptes rendus, de notes, tous les faits marquants qu'ils connaissaient, notamment en ce qui concerne «*l'esprit public*», «*l'ordre public*» et le «*moral de la population*», qui leur était demandé.

Missionnés par l'Inspecteur d'académie président de l'œuvre, ils ont pu fournir les noms, les listes des orphelins à aider. Ils feront le lien entre les familles et les administrations qui octroient des aides aux familles nécessiteuses.

Oeuvre des pupilles de l'École publique

Demande d'inscription d'orphelin

La soussignée Bonnardel Joséphine
Catherine, née Bertrand, demeurant à
Briançon St^e Catherine, département des
Hautes-Alpes, demande, en qualité de
mère de l'orpheline Bonnardel Renée
son inscription au nombre des pupilles
de l'École publique du département
des Hautes-Alpes et sa participation
aux secours distribués par l'œuvre
Briançon St^e Catherine le 5 mai 1929
Bonnardel

Évolution de l'œuvre dans les Hautes-Alpes

Depuis cent ans, dans notre département, l'œuvre des pupilles est impliquée auprès de la population, de ceux qui sont en souffrance, de ceux qui sont en situation de handicap. Les temps ont changé, les besoins également.

Les successeurs des membres du premier comité jusqu'aux administrateurs actuels ont fait preuve d'imagination, de solidarité, d'adaptation.

Voici les faits marquants de notre association, chronologiquement :

1925 : Les œuvres de l'école publique devient l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public.

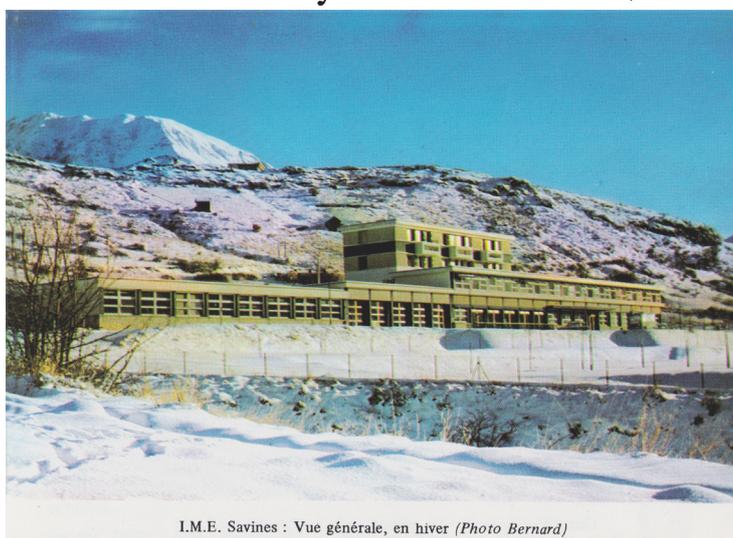
Elle poursuivra son aide auprès des orphelins, aide qui s'étendra à tous les enfants avec l'organisation des colonies de vacances.



1958 : les colonies de vacances font fureur ! Grâce à un administrateur influent, monsieur Guy Malet, directeur des séjours «colonies», et trésorier de l'association, qu'un terrain est acheté dans la petite commune du Grau d'Agde (Hérault), toiles de tente puis bâtiments en dur sont construits au fur et à mesure, afin de recevoir les jeunes enfants des Hautes-Alpes.



1965 : à la suite du legs de la famille Cluzel, constitué de terrains et de moyens financiers, c'est la construction et l'inauguration de l'IME de Savines, ce qui a initié le partenariat des PEP avec le Conseil général pour la gestion des terrains, la DDAS pour l'ouverture des places et la commune de Savines, qui s'appellera Savines-le-Lac en 1963.



I.M.E. Savines : Vue générale, en hiver (Photo Bernard)



P.E.P. St Bonnet : Le centre de montagne rénové (Photo Gimbert)

1971 : c'est l'ouverture du Centre permanent de montagne pour l'accueil des classes de découverte et des vacances. Ce centre sera rendu à la commune de Saint-Bonnet au début des années 2000...

1998 : les PEP 05 reçoivent le CMPP et le CAMSP en gestion. Après plusieurs locations de locaux, ces établissements auront leur propre bâtiment en 2008.



2001 : c'est l'élection d'un président des PEP, ce n'est plus l'inspecteur d'académie président de droit des PEP. Ici, au centre de la photo, Jean-Pierre Canavaggio, premier président élu, entouré du directeur général et de la secrétaire générale.

2010 : les PEP sont chargés d'étudier et de mettre en place la Maison départementale des adolescents. C'est l'État, via la DDASS, puis la DTARS maintenant, qui en a confié l'étude, la mise en œuvre et maintenant la gestion. Forte d'une dizaine d'antennes, réparties dans tout le département, les jeunes et leurs familles ont sur place, l'aide à laquelle ils peuvent faire appel.



2011 : c'est l'ouverture de la Maison d'accueil spécialisée pour les personnes handicapées vieillissantes, dans des locaux provisoires. L'inauguration des locaux neufs a été faite en décembre 2014.



STATUTS DE
L'ASSOCIATION TERRITORIALE
DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ALPES DU SUD

Siège social & administratif :

Les PEP des Alpes du Sud
Domaine les Marronniers Bat. Les Hironnelles III A
11 rue des Marronniers
05000 GAP

2013 : l'association départementale devient «association territoriale des pupilles de l'enseignement public des Alpes du sud», avec pour territoire les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence.

Perspectives

Actuellement, nous poursuivons la gestion de l'ensemble de ces établissements et des services mis en œuvre au fur et à mesure des années passées.

Ce qui ne nous empêche pas d'avoir à l'esprit plusieurs chantiers qui nous préoccupent et que nous souhaitons mener à bien, je n'en citerai que trois :

- D'abord conforter le nombre d'adhérents, de partenaires, afin d'être mieux implanté dans les Alpes de Haute Provence.
- Rénover et revoir l'accueil du centre le Cosse au Grau d'Agde,
- Trouver les moyens afin de pouvoir donner la place qu'ils méritent aux jeunes atteints de polyhandicap.

Je me rends compte que j'ai oublié un fait marquant important de notre association :

2015 : l'accueil de l'assemblée générale fédérale couplée avec la présentation du centenaire de notre mouvement. Cela est suffisamment fort pour que cet événement soit marqué et remarqué !

Si le mouvement PEP perdure encore autant,

Si les besoins, hélas ! se font toujours sentir,

Si notre association en prend acte,

Si nous avons un optimisme démesuré, pourquoi ne viendriez-vous pas, une nouvelle fois dans nos Alpes, pourquoi pas ?

Alors, rendez-vous dans cent ans, si vous le voulez-bien !



Remerciements et références :

Fédération générale des PEP

Village de vacances Les Hyvans 05230 Chorges

Archives départementales :

documents série 1T 664 à 668, 1T enseignement 411 / 1, cf. cote 307 W 9682 ;
cote 8° PER 14 Bulletin de l'Instruction primaire de 1915 à 1918 ; cote 10 R 454

Juin 2015
Christian BRUN président des PEP Alpes du Sud